

# Rapport public Parcoursup session 2025

ESPL - école supérieure des pays de la loire - BTS - Services - Collaborateur juriste notarial - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

### ESPL - école supérieure des pays de la loire - BTS - Services - Collaborateur juriste notarial - en apprentissage (37115)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
ESPL - école supérieure des pays de la loire - BTS - Services - Collaborateur juriste notarial - en apprentissage (37115)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	65	1

## Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins de notes	Bulletins scolaires	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	- Appréciations des professeurs - Notes	- Bulletins de notes - fiche Avenir	Très important
Savoir-être	posture professionnelle	projet et posture au moment de l'entretien	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	motivation	échange au moment de l'entretien	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Parcours professionnel et personnel	CV	Très important

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

## Critères éliminatoires

**Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures**

Nous attachons une importance particulière à l'assiduité et à l'implication de l'élève dans son parcours scolaire. Un nombre important de retards et/ou d'absences injustifiées, ainsi que des appréciations globales négatives concernant le sérieux ou l'investissement, peuvent constituer des éléments déterminants pour ne pas retenir une candidature.

## Critères « parcours en cordée de la réussite »

**Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures**

La participation des lycéens à une cordée de la réussite est effectivement prise en compte lors de l'examen des vœux, car elle constitue un élément qualitatif valorisant du dossier. Elle traduit l'engagement du candidat, sa motivation et sa capacité à s'impliquer dans un dispositif d'accompagnement exigeant. Cet investissement peut donc constituer un atout au moment du classement des candidatures.

## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

L'analyse des notes, l'assiduité et l'appréciation des professeurs constituent des indicateurs essentiels pour évaluer à la fois les performances académiques, l'engagement de l'élève et la qualité de son comportement en classe.

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

- Avoir de l'appétence pour le droit et le conseil aux personnes
- Disposer de compétences d'analyse face à des situations complexes, notamment en matière de patrimoine
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, savoir faire preuve d'empathie et d'une bonne capacité d'écoute : des outils numériques seront mobilisés pour la réalisation de ces communications
- Avoir le goût, et la rigueur pour préparer la rédaction d'actes juridiques officiels
- Etre capable de s'engager dans un travail collaboratif et de travailler en équipe
- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

**Signature :**

Cecile DELRUE,

Chef d'établissement de l'établissement ESPL -  
école supérieure des pays de la Loire